

Voilà le genre de questions auxquelles il faut répondre en priorité. Nous devrions encourager les entreprises à tirer parti d'un marché nord-américain intégré, non les pénaliser parce qu'elles cherchent à l'exploiter.

Le cas de l'acier est un bon exemple.

Le gouvernement du Canada tient à ce qu'il y ait en Amérique du Nord un secteur sidérurgique vigoureux, à l'abri de la concurrence déloyale.

L'intégration étroite de nos marchés donne aux échanges canado-américains dans le domaine de l'acier un caractère unique en son genre dans le monde. Il faut différencier ces échanges du commerce de l'acier avec d'autres pays. Non seulement avons-nous un marché commun, mais le marché de l'acier le moins subventionné et le plus ouvert du monde.

Voilà pourquoi tant le gouvernement que l'entreprise privée du Canada ont constamment souligné le fait que l'adoption de recours commerciaux par des pays membres de l'ALENA contre les importations d'acier en provenance d'un autre pays partie à cet Accord entrave la productivité et n'a pas de sens, d'un point de vue commercial.

Cela dit, nous reconnaissons que le processus d'intégration de nos marchés et d'adaptation au renforcement de la concurrence à l'échelle internationale n'est pas toujours facile. Nous reconnaissons qu'il peut être tentant de faire appel à des lois prévoyant des recours commerciaux. Cependant, ces lois ne favorisent nullement le progrès, l'innovation, l'efficacité ou la compétitivité — dimensions dont il faut tenir compte sur les marchés mondiaux.

Pour l'industrie nord-américaine de l'automobile, l'effet des mesures anti-dumping se traduit par une augmentation des coûts pour les entreprises et pour les consommateurs. Ce n'est certes pas la façon de relever le défi de la mondialisation du commerce de l'automobile.

Je sais que vous êtes très nombreux ici au Michigan à appuyer ce raisonnement. Alors, je vous recommande avec insistance de lutter en faveur d'une réforme des lois sur les recours commerciaux, tant par l'intermédiaire des groupes de travail de l'ALENA que par l'adoption aux États-Unis d'une loi «propre» pour ce qui concerne la mise en oeuvre de l'Organisation mondiale du commerce.

Le Canada est une importante nation commerçante. Notre succès en matière de commerce mondial signifie que nous avons des intérêts considérables dans l'ALENA et dans le système commercial mondial. Pour le Canada, il est important qu'il existe une série de règles